
CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 30 juin 2015

Ordre du jour :

1. Informations du Doyen
2. Adoption des règlements d'examens et des maquettes de :
 - licence en droit
 - licence en droit – salariés
 - licence AES
 - master 1 Droit
 - master 1 AES
3. Divers.

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

M. Christian MESTRE, Doyen de la Faculté de Droit, de Sciences politiques et de Gestion,

Mme Léa CONSTANS, Responsable administrative, M. Nicolas NORD, Vice-doyen en charge des relations internationales, Mme Nathalie RZEPECKI, Chargée de mission Licence AES

Membres élus :

Collège A

M. Raphaël ECKERT, Mme Catherine HAGUENAU-MOIZARD, Mme Caroline KLEINER, Mme Jocelyne LEBLOIS-HAPPE, M. Dominique RITLENG, M. Jean-Maternelle STAUB, M. Jean-Patrice STORCK

Collège B

Mme Fabienne GAZIN, Mme Monica HUBELE, M. Nicolas KILGUS, M. Pierre SCHAEFFER, Mme Christel SIMLER, M. Bruno TRESCHER

Collège des BIATSS

Mme Armelle DARBON, Mme Astrid HATT

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

M. Fabrice CUNNAC, M. Antoine MEYER, M. Antoine SCHMITT, suppléant

Juristes progressistes : ./.

MédiaDroit :

Mme Anne-Charlotte GERHART suppléante de M. Charles DU COUËDIC DE KERÉRANT, Mme Laura MONDEJAR, Mme Rebecca ROMAN, M. Robin HASSID

UNI-MET : ./.

Personnalités extérieures :

Mme Isabelle KUHN-MAGRET, présidente de la Chambre départementale des notaires du Bas-Rhin, M. Jean-Luc STOESSLE, président du Tribunal de Grande Instance de Strasbourg

Avaient donné procuration :

Membres élus :

Collège A

M. Jean LAPOUSTERLE à Mme Caroline KLEINER

Collège B

M. Patrice HILT à Mme Christel SIMLER

Mme Delphine PORCHERON à M. Bruno TRESCHER

Collège des BIATSS

Collège des Etudiants

AED/Club AES :

Mme Aline ARBOGAST à M. Fabrice CUNNAC

Mme Inès DONISCHAL à M. Antoine SCHMITT

MédiaDroit :

M. Thomas LAJOIE à M. Robin HASSID

Personnalités extérieures :

M. Franck NAFFIEN, représentant l'Ordre des experts comptables à M. Jean-Luc STOESSLE

Mme Danièle MAZZEGA, Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg à Mme Isabelle KUHN-MAGRET

Etaient excusés :

Membres de droit et invités :

Mme Frédérique BERROD, Directrice de la Fédération de Recherche, Nicolas MOIZARD, directeur adjoint de la Fédération de Recherche, Mme Sylvie LACAULE, représentant la directrice du SCD

Membres élus :

Personnalités extérieures :

Etaient absents :

Membres élus :

Collège A :

Mme Estelle NAUDIN

Collège B :

Collège des Etudiants :

M. Alexandre WOLF-SAMALOUSSI, Lina VASSEUR

Personnalités extérieures :

Mme Martine CALDEROLI-LOTZ, représentante du Conseil Régional d'Alsace, M. Olivier BITZ, Conseiller communautaire, représentant M. le président de l'Eurométropole, M. Cédric LUTZ-SORG, représentant M. Jean-François BRUN, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats, Mme Sonia KLEISS-STARK, CCI Strasbourg et Bas-Rhin

Nombre de votants, présents ou représentés : 32

Le Doyen ouvre la séance à 14h, remercie les membres présents, énonce les procurations puis aborde l'ordre du jour.

Il est très heureux d'accueillir Mme Isabelle KUHN-MAGRET, nouvelle présidente de la chambre départementale des notaires et la remercie de participer aux travaux du conseil de faculté.

1. Informations du Doyen

Le Doyen était dans l'obligation de réunir le conseil de faculté avant la réunion de la CFVU qui est fixée au 6 juillet. Plusieurs réunions se sont tenues dans les 15 derniers jours pour arriver à la rédaction d'un règlement d'examens des licences Droit et AES qui tient compte des contraintes juridiques et règlementaires, et aussi des moyens humains et logistiques.

A titre d'exemple, il y a 218 épreuves à organiser en licences Droit et AES. C'est un exercice très difficile, d'autant plus qu'il y a des étudiants à cheval sur deux années.

Le Doyen remercie toutes celles et tous ceux qui ont fourni un effort incessant pour permettre la tenue de cette session de rattrapage, l'élaboration des règlements d'examens et des maquettes. Il remercie tout particulièrement Mme Astrid HATT et sa collègue du service des licences.

Une assemblée de faculté s'est également réunie pour discuter des nouveaux règlements d'examens des licences. A l'issue de cette réunion, quelques modifications ont été apportées aux règlements, ce qui explique la transmission tardive des documents.

Dans le cadre de cette assemblée, l'idée de restreindre la durée des sessions d'examens, de diminuer le nombre de copies et de permettre aux étudiants d'avoir un minimum de confort dans leurs examens (système de cohortes, tirage au sort) a été débattue. Mais il est apparu que cela pouvait altérer la formation de juriste.

La session de rattrapage se déroulera selon les modalités connues actuellement et est relativement pénalisante pour les enseignants qui ont une charge de correction importante.

Le Doyen a également rencontré les représentants des étudiants. L'objectif est que les règlements qui seront adoptés aujourd'hui puissent s'appliquer jusqu'à la fin de l'habilitation en cours.

2. Adoption des règlements d'examens et des maquettes

Le Doyen cède la parole à Mme le professeur Catherine HAGUENAU-MOIZARD, vice-doyen en charge des licences.

Elle informe les membres du conseil que les règlements qui sont à approuver dans le cadre de cette séance ont été conçus dans des conditions de rapidité et en période d'activité extrêmement intense liée notamment à l'organisation du rattrapage.

Puis elle fait part des principales modifications :

- Epreuves d'1h30 au lieu de 3 heures au semestre 2 des licences Droit et AES
- Une UE supplémentaire « Stage volontaire » est créée en licence Droit et AES
- Choix pour les matières à TD entre épreuve pratique et épreuve théorique en licence Droit
- Le C2i devient une UE supplémentaire en licence Droit
- Abaissement du coefficient de l'UE Stage de 3 à 1 en licence AES

Elle précise qu'il n'y a pas de session de rattrapage pour les TD disciplinaires et le Module Projet Professionnel (Licences Droit et AES), ni pour le Module Initiation aux stages (Licence AES).

Les nouveaux règlements doivent tenir dans un nouvel ordonnancement du calendrier universitaire. Le calendrier repose sur un cadre défini par l'université. Compte tenu de ce nouveau calendrier, il n'est plus possible de proposer des épreuves orales.

Mme HATT a une réelle crainte sur l'impossibilité d'organiser les épreuves des premières sessions d'examens dans un calendrier aussi contraint en raison du manque d'amphithéâtres.

Mme le professeur HAGUENAU-MOIZARD répond qu'il faut prendre le risque, qu'il y aura possibilité de modifier le calendrier en septembre et que dans l'intervalle il faudra négocier avec les vice-présidents de l'université.

Mme DARBON s'inquiète par rapport aux étudiants en échange à qui on a déjà communiqué un calendrier provisoire. Il est prévu d'envoyer un courrier à toutes les universités partenaires pour les informer du changement de calendrier, mais si le calendrier devait encore être changé à la rentrée, cela poserait problème.

Mme le professeur HAGUENAU-MOIZARD répond que tout sera fait pour conserver le calendrier proposé ce jour, quitte à ce que l'université loue des locaux.

Mme SIMLER demande pourquoi les TD ne débutent qu'à la cinquième semaine de cours.

Mme le professeur HAGUENAU-MOIZARD répond que l'organisation des groupes de TD ne permet pas de débiter plus tôt.

Le Doyen propose au vote le calendrier de l'année universitaire et les maquettes et règlements des examens des licences en Droit et AES.

Le calendrier est adopté à l'unanimité.

La maquette et le règlement des examens de la licence en Droit sont adoptés à l'unanimité.

La maquette et le règlement des examens de la licence en Droit régime salarié sont adoptés à l'unanimité.

La maquette et le règlement des examens de la licence AES sont adoptés à l'unanimité.

Le Doyen poursuit l'ordre du jour et passe la parole à M. le professeur Raphaël ECKERT, vice-doyen en charge des masters.

M. le professeur ECKERT explique que, comme en licence, les maquettes et règlements d'examens des masters 1 tiennent compte de la nouvelle réglementation sur les stages. Aussi, une UE supplémentaire « Stage volontaire » est créée pour les semestres 1 et 2.

A la demande de la CFVU, des modifications rédactionnelles qui n'impactent pas l'architecture de la formation ont été apportées au règlement des examens du master Islamologie, master adossé administrativement à la Faculté.

Pour la licence professionnelle « Métiers du notariat », les coefficients et les crédits ECTS ont été ajustés afin de respecter la proportion entre eux (rapport de 1 à 3).

En l'absence de remarque, le Doyen propose de passer au vote.

La maquette et le règlement des examens du master 1 en Droit sont adoptés à l'unanimité.

La maquette et le règlement des examens du master 1 AES sont adoptés à l'unanimité.

Le règlement des examens du master Islamologie est adopté à l'unanimité.

Le règlement d'examens de la licence professionnelle « Chargé de clientèle particuliers » est adopté à l'unanimité.

Le règlement d'examens de la licence professionnelle « Métiers du notariat » est adopté à l'unanimité.

3. Divers

M. Bruno TRESCHER attire l'attention sur la disponibilité des amphithéâtres, le bâtiment du PEGE sera en travaux et l'IEP ne peut pas encore déménager.

Mme le professeur Jocelyne LEBLOIS-HAPPE souhaiterait consacrer, l'année prochaine, autant d'énergie et de temps aux meilleurs étudiants que celui consacré cette année à **ceux qui ont des difficultés.**

L'ordre du jour étant épuisé, le Doyen lève la séance à 15h15.

Le Doyen,


Christian MESTRE